



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Baisse nombre internes en médecine - réforme des modalités d'évaluation en 2024

Question écrite n° 1922

Texte de la question

M. André Chassaigne interroge Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur la baisse du nombre d'internes en médecine et la réforme des modalités d'évaluation en 2024. L'arrêté du 7 juillet 2024 a détaillé, par discipline et par centre hospitalier universitaire (CHU) de rattachement, les 7 974 postes d'internat ouverts pour la rentrée 2024, dont 285 réservées aux étudiants signataires d'un contrat d'engagement de service public (CES), soit une baisse de 16 % par rapport à 2023. Le ministère de la santé justifie cette décision par la baisse du nombre de candidats, alors que les hôpitaux publics manquent de personnel et que les internes représentent 40 % des médecins à l'hôpital. Or cette baisse des candidats serait justement liée à la réforme de 2023 qui a supprimé les épreuves classantes nationales (ECN) qui privilégiait depuis 2004 les premiers de la liste dans le choix de la spécialité et du lieu d'étude en hôpital. La note globale se fait désormais sur les compétences techniques et l'évaluation continue : 10 % sur les années d'externat, 60 % sur les épreuves de l'EDN (épreuves nationales dématérialisées) et 30 % pour les ECOS (examens cliniques structurés). Par voie de conséquence, l'aiguillage vers les spécialités se faisant désormais en 6e année d'étude, soit un an plus tôt qu'auparavant, 7 % des étudiants ont préféré redoubler leur 5e année contre 3 % l'année précédente. Cette baisse du nombre de postes d'internes pourrait aussi reposer sur une logique comptable en incitant le recours des CHU aux faisant fonction d'internes (FFI) souvent étrangers et moins coûteux. Les étudiants en médecine ne comprennent pas cette réduction du nombre de postes d'internes et sont très inquiets, voire totalement opposés à la réforme des évaluations qui peut rendre plus difficile l'acquisition à temps des compétences nécessaires et le choix de la spécialité. Il lui demande de justifier la baisse cette année du nombre d'internes dans le contexte général de pénurie de médecins et de préciser comment il compte rassurer les étudiants en médecine, en envisageant si nécessaire une adaptation de la réforme.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1922

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 24 mars 2025

Question publiée au JO le : [12 novembre 2024](#), page 5942

Question retirée le : 8 avril 2025 (Fin de mandat)